

ENSEIGNEMENT & FAIT RELIGIEUX

Extraits de l'intervention du 18 janvier 2006 par Bernard Roux à l'attention d'un groupe d'enseignant du Poitou

Introduction :

Certains se demandent peut-être ce qui nous rassemble aujourd'hui ; au nom de qui, au nom de quoi, autour de quel objet de travail, en manipulant quel vocabulaire... ? Est-ce un temps de catéchèse, un temps de pastorale, un temps de concertation ?

C'est pour tenter de remettre un peu d'ordre dans cette problématique que je vous propose ces quelques éléments de réflexion.

Bien entendu, je ne parle pas uniquement en mon nom propre, mais en tant que coordinateur diocésain, et en m'inspirant largement de travaux remarquables d'enseignants, de chercheurs, d'universitaires qui ont déjà exploré cette problématique.

Une problématique qui ne résonne pas tout à fait de la même façon selon que l'on enseigne en 1^{er} degré (une entrée plutôt transversale) ou en 2nd degré (une entrée plutôt par matière).

Il ne s'agit pas d'une matière nouvelle, mais plutôt d'un phénomène nouveau qui se pose en terme nouveau. Un phénomène nouveau, ou en tout cas plus explicitement pointé par, entre autre, le recteur JOUTARD en 1989, le rapport DEBRAY en 2002, l'Inspecteur CLAUS en 2005 ...

Philippe JOUTARD ... le refus d'une nouvelle discipline :

« Il faut renoncer à créer une discipline spéciale d'histoire des religions qui présenterait plus d'inconvénients que d'avantages ; il faut marquer dans tous les domaines d'enseignement, l'importance des phénomènes religieux. Il faut surtout comprendre les enjeux de cette revalorisation :

- *montrer que les religions donnent accès à cet ordre symbolique qui fait partie de l'existence humaine, autant que l'ordre rationnel*
- *manifester que la laïcité est compatible avec la diversité spirituelle et avec le respect des réalités religieuses*

Chacun reconnaîtra enfin la nécessité d'une préparation minutieuse des esprits : rien ne se fera sans les enseignants et encore moins contre eux. L'objectif est de convaincre les plus réticents, de rassurer la majorité et de reconforter les convaincus. »

Régis DEBRAY (1)... le fait religieux :

« Il n'est pas nécessaire d'être ignare pour être laïque. Comment ignorer un phénomène aussi universel que l'existence des communautés de croyance qui coexistent ou se mêlent sur toute la planète ? Dans chaque aire de civilisation, il y a une façon particulière d'organiser le calendrier, avec des fêtes et des jours fériés. De polariser, l'espace, par des lieux de culte et de pèlerinage. De marquer les corps, par la circoncision, les tatouages ou la barbe. De discipliner l'alimentation, par des interdits ou des jeûnes. De scander, par des rites, notre vie, de la naissance à la mort. Cette façon, dérive le plus souvent d'une tradition religieuse, consciente ou non. Pour éloigné qu'on puisse être personnellement des choses de la religion et attaché à la neutralité de l'école publique, la connaissance de notre monde réel passe par celle des grands cultes.

En somme, le religieux n'est pas confiné dans les lieux de culte. Il est en filigrane dans notre vie quotidienne, comme une longue mémoire. Un élève averti en vaut deux. »

Philippe CLAUS ... Inspecteur général de l'Éducation Nationale :

« Il existe dans les programmes du 1^{er} degré des points explicites et implicites sur l'enseignement du fait religieux. Ces textes sont relativement récents puisqu'ils datent de 2002, et mentionnent l'enseignement du fait religieux notamment en histoire. Mais cet enseignement doit être d'abord transdisciplinaire. Ainsi l'étude de la langue française permet d'aborder le sujet, par exemple lorsque l'enseignant et sa classe étudient un mot. Prenons les jours de la semaine, l'enseignant peut évoquer la référence religieuse en expliquant les raisons qui font du dimanche un jour chômé. Il peut également évoquer l'islam, en étudiant l'origine des chiffres arabes. Tout cela doit se faire de manière presque naturelle.

Les difficultés apparaîtraient si on avait des exigences hors de portée des élèves. Il faut aussi éviter une confrontation entre les convictions privées de l'élève et le discours de l'enseignant mais montrer qu'il existe plusieurs grilles de lecture et de compréhension du monde, avec leurs démarches propres.

Aujourd'hui les connaissances des élèves en matière de religion ne leur permettent plus de comprendre le monde dans lequel ils vivent. L'introduction d'un enseignant du fait religieux répond à cette volonté d'éviter une déperdition culturelle que l'on perçoit depuis quelques décennies (la question du lien).

De plus l'Inspection générale souhaiterait qu'il soit fait mention de l'enseignement du fait religieux dans le socle commun. Nous voulons que le fondement historique de cette connaissance soit pris en compte. Et, dans le cadre d'une dimension patrimoniale européenne du socle commun, nous souhaiterions que la Bible fasse partie, au même titre que l'Iliade ou l'Odyssée, des œuvres que les élèves doivent connaître. »

Afin de fournir quelques éléments de compréhension, je propose un développement en trois parties, intitulées : Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ? Où allons-nous ?

Ou autrement dit : Dans quel paysage cela s'inscrit ? Pourquoi cela s'impose à nous ? Quelles pistes explorer ?

1^{ère} partie... Qui sommes-nous ?

Dans un premier temps, il n'est peut-être pas inutile de rappeler brièvement les spécificités, la situation unique de l'Enseignement Catholique français.

Une double appartenance :

- Enseignement privé, associé à l'Etat par contrat
- Enseignement Catholique, structure civile et institution chrétienne (cf. statut § 3 p.3)

Un équilibre entre trois fondements juridiques :

- 1 structure associative (type loi 1901) : APEL, OGEC
- Les lois fondamentales qui régissent l'enseignement en France
- Le droit canon et textes d'églises

Quelques dates importantes :

- 31 décembre 1959 : loi DEBRE ... volonté d'apaiser les rapports Enseignement Catholique / Etat ; une grande demande de scolarisation ; un Enseignement Catholique lié à l'Etat par contrat donc différent d'un enseignement confessionnel, mais avec le respect du caractère propre
- 1984 : Manifestation pour la défense de l'enseignement catholique. Deux millions de personnes dans la rue contre la loi Savary afin de défendre l'école libre ... liberté d'ouvrir une école pour un chef d'établissement, liberté de scolariser pour les parents, liberté pédagogique pour les enseignants
- 1992 puis 1996 : le statut de l'Enseignement Catholique ... clarification du système de tutelle (une mission au nom du droit canon), mise en place des CAEC (un mandat électif au nom du monde associatif)
- 2005 : loi CENSI... réaffirme le statut des maîtres tel qu'annoncé dans la loi de 1959 et redit, à propos du caractère propre, les deux limites pour les maîtres de l'Enseignement Catholique (reconnus comme des maîtres de droit public) :
 - Devoir de réserve (ne pas critiquer le projet éducatif de l'établissement)
 - Respect de la liberté de conscience (pas de prosélytisme)

Nous sommes donc explicitement associés au service public d'éducation, associés à l'Etat par contrat ; à ce titre, les textes et orientations qui régissent l'Enseignement Public nous concernent à part entière.

La spécificité de l'Enseignement Catholique ne constitue pas un plus, mais un fondement que Paul MALARTRE (secrétaire général de l'enseignement catholique) présente le plus simplement possible en rappelant que **notre mission est d'enseigner, d'éduquer, et de proposer un chemin de foi ; l'approche culturelle du fait religieux s'inscrit résolument au travers des deux premiers verbes.**

2^{ème} partie... D'où venons-nous ?

Pourquoi cela s'impose à nous, et pourquoi maintenant ?

Il existe un grand décalage entre la recherche universitaire et la pauvreté de ce qui se transmet aux élèves en terme de fait religieux. Pourtant, la religion est bien un fait social ; elle structure tout ce que nous vivons, l'espace, le temps, les pratiques, les organisations (le calendrier...). Mais le religieux qui habite l'homme est à la fois complexe et pluriel :

- Complexe (et pas seulement compliqué), complexe parce que précisément, il est un fait humain
- Pluriel, au regard de ce qui a marqué les grands systèmes religieux, et qui peut donner parfois une illusion d'unité... Qu'y a-t-il de commun par exemple entre SUGGER et ST BERNARD ? Ou bien, la présence de très nombreux édifices religieux qui pourrait faire croire à 2000 ans de Christianisme, alors que le paganisme a résisté au cours du premier millénaire

La religion a parfois du mal à se transmettre ; on assiste plutôt à la disparition des cadres, à la fin des grands systèmes. Ce qui faisait système autrefois ne joue plus ce rôle aujourd'hui. Les éléments sont toujours là, mais éparpillés, et parfois réemployés ailleurs et autrement.

Par ailleurs en France, différentes dispositions légales aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ont contribué à modifier l'équilibre. Les lois GUIZOT de 1833, FERRY de 1882, GOBELET de 1886 puis les lois COMBES de 1904 puis de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat ont vraisemblablement contribué à entretenir la confusion entre laïcité et neutralité. Ainsi, dans une période fortement anti-cléricale, il ne fallait pas en référer à tout ce qui touchait de près ou de loin à la religion.

On a alors peu à peu assisté à une sorte d'amnésie culturelle, d'analphabétisme religieux selon l'expression de René NOUAIHLAT (2). Parce que la loi disait que la foi devait rester dans le domaine privé, Régis DEBRAY nous explique que **l'on est progressivement passé d'une laïcité d'abstention à une laïcité d'incompétence**. Le Père DAGENS (évêque d'Angoulême) au cours de la conférence des évêques de France en 1994, affirme que « nous ne

pouvons plus cacher notre inquiétude pour ce qui concerne en France la transmission de la culture religieuse et la place du fait religieux dans l'éducation ».

Alors que dans le domaine des sciences des religions, l'apport universitaire est très important au cours du XX^{ème} siècle, l'enseignement du fait religieux disparaissait peu à peu, tant en 1^{er} degré qu'en 2^d degré. Ainsi, à force d'avoir séparé le savoir savant du savoir enseigné, les programmes se sont appauvris ; on assiste à un énorme décalage.

Comment dans ces conditions va-t-on parler de tout cela ? On peut comprendre qu'il y ait une certaine peur de s'engager dans cette complexité de la part des enseignants. Comment rendre compte sans réduire, sans caricaturer ?

Pourtant, le ministère de l'éducation nationale nous demande de le faire ; mais certains enseignants se sentent mal à l'aise, mal préparé.

Afin d'éviter trois dérives possibles (parmi les dérives généralement repérées au sein de l'enseignement catholique dont l'intégration ou la privatisation):

- Le communautarisme
- Le fondamentalisme
- Le syncrétisme

Face au communautarisme... Si le religieux est mis à part, comment pouvons-nous faire pour vivre ensemble ? Il y a une nécessité d'une culture commune dans laquelle on reconnaîtra ce que l'autre a de semblable, son humanité, mais aussi ce qu'il a de différent, son altérité.

Ainsi que le rappelle André BLANDIN (secrétaire général adjoint de l'enseignement catholique), peut-on se contenter de dire : au domaine public ce qui nous rassemble, au domaine privé les différences ? En un mot, peut-on scinder la personne ?

La connaissance, c'est l'effort actuel sur l'enseignement du fait religieux, ce fameux passage d'une laïcité d'incompétence à une laïcité d'intelligence dont parle le rapport DEBRAY : face au communautarisme donc, la connaissance.

Face au fondamentalisme... et au renforcement de certitudes aveugles. L'approche culturelle du fait religieux est un rempart possible à cette démission de l'intelligence. Il y a lieu de développer une culture critique, à l'écoute des sciences. L'intelligence critique, la distance nécessaire que chaque enseignant apprend à développer dans l'enseignement de sa matière, de ses matières.

Pour illustrer ce point, René NOUAILHAT cite l'exemple d'Abraham : ne possédant aucune trace précise le concernant, le situer sur une chronologie peut paraître hasardeux. Par contre, le présenter comme une construction symbolique dans l'expérience de la relation des hommes à Dieu, nous fait rentrer dans le sens. C'est la dimension religieuse d'un fait de culture qui nous fait accéder au sens... et cette fois-ci, c'est le Père ROUET (évêque de Poitiers) que je

citerai lorsqu'il nous rappelait que le mot sens était plutôt à décliner en promesse et en exigence : face au fondamentalisme donc, le sens.

Face au syncrétisme... qui prétendrait que tout se vaut, qu'il n'y a pas de différence, d'écart...

Si nous prenons la spécificité chrétienne, par exemple, on constatera que tout n'est pas équivalent ...

C'est la référence de nos Etablissements Catholiques qui rappelle que nous souhaitons que le projet chrétien d'éducation soit connu de tous.

L'héritage chrétien est celui qui a le plus marqué notre culture occidentale.

L'Enseignement Catholique a un héritage extraordinaire dans sa diversité culturelle, d'origine, congréganiste (l'apport des congrégations au système éducatif par exemple).

Le Christianisme a une histoire particulière avec la laïcité. René REMOND affirme même que c'est la laïcité elle-même qui nous oblige à prendre en compte le fait religieux (connaître pour mieux choisir).

Pourquoi alors, cela serait plus difficile dans l'Enseignement Catholique ?

Peut-être parce qu'il y a un lieu pour en parler (catéchèse ou pastorale) ; le risque est qu'il y ait une absence encore plus grande du fait religieux dans les matières. Evidemment, la frontière n'est pas toujours facile à percevoir ! Face au syncrétisme donc, l'esprit critique.

Pour Pierre GIRE (3), le fait religieux peut être enseigné comme un fait de civilisation, parce qu'il a une épaisseur culturelle observable et intelligible. Mais il est irréductible à cette épaisseur. Il y a de l'invisible dans le fait religieux, à savoir l'invisible de la vie intérieure référée à la transcendance. Il se pourrait alors que le propre de l'Enseignement Catholique, sur ce point, soit de savoir révéler aux jeunes qu'il reçoit, l'extraordinaire dialectique du visible et de l'invisible.

Paul MALARTRE a clairement identifié qu'il y avait là un enjeu majeur. Bien sûr, il y a dans l'expression du caractère propre, l'exigence d'une proposition d'un chemin de foi ; mais cela ne nous dédouane aucunement d'une approche culturelle, critique, objectivante du fait religieux.

Il a donc créé en 2002 une mission, nommée Enseignement et Religions, dont il a confié la responsabilité à René NOUAILHAT.

Par ailleurs, en plusieurs lieux du diocèse, et particulièrement à Poitiers, certains enseignants du 2nd degré se sont déjà approprié cette démarche depuis plusieurs années ; ils ont à cet égard beaucoup à nous apprendre.

3^{ème} partie... Où allons-nous ?

Si en 2nd degré, cette problématique est à prendre en compte dans les matières, en 1^{er} degré, on privilégiera plus une approche transversale... qui sera le plus souvent initiée par les questions des enfants, l'actualité ou la réalité de la classe.

Vouloir systématiquement tout sectoriser, découper, catégoriser, classer, est vain ; cependant, il est certainement intéressant et souhaitable de permettre aux enfants de comprendre que tout n'est pas du même domaine, ou du même niveau.

Avant de se lancer dans différents types d'exploitation sur telle ou telle interrogation, les enfants peuvent percevoir assez vite (et de façon plus explicite au cycle III) la différence entre trois approches :

✓ Ce qui est de l'ordre de la connaissance, de la culture religieuse :

- Le questionnement est du style « *je sais, je ne sais pas...* »
- Les réponses sont reconnues par tous (dans une référence culturelle commune).
- Elles sont traitées le plus souvent dans le cadre des programmes.

✓ Ce qui est de l'ordre des questions existentielles :

- Le questionnement est du style « *je pense que, je me demande si...* »
- Les réponses sont diverses, variées.
- Elles sont traitées plutôt dans le cadre du débat hebdomadaire.

✓ Ce qui est de l'ordre des questions de foi :

- Le questionnement est du style « *je crois, je ne crois pas...* »
- Les réponses ne sont pas de l'ordre de la démonstration, mais d'une croyance.
- Elles sont traitées dans le cadre du hors-contrat.

Mais que ce soit en 1^{er} degré ou en 2nd degré, l'enjeu reste bien de développer l'intelligence critique, d'éveiller les consciences.

C'est Jean JONCHERAY (4) qui nous rappelle que ce qui est en jeu dans l'approche du fait religieux, c'est bien d'ouvrir sur les questions du sens qu'on peut donner à sa vie. Il parle d'une ligne de crête entre deux écueils : entre le savoir pour le savoir et le témoignage d'un engagement, il y a la quête du sens.

Il propose ensuite une lecture éclairante sur la posture de l'enseignant :

- Différents niveaux de prise en compte du fait religieux.
- Différentes postures de l'enseignant pour l'aborder dans l'Enseignement Catholique.
- Différentes questions que cela pose.

<i>Du côté d'une approche confessante</i>	<i>Du côté d'une approche culturelle</i>
→ Quel public ?	
Une approche confessante. Rôle de l'APS, des acteurs de la pastorale. Chrétien ou en chemin, en recherche.	Une approche laïque. Obligatoire pour tout enseignant. Tout public, tout citoyen.
* Mais dans les deux cas...	
Former des citoyens capables de vivre ensemble. Des hommes.	
→ Quelles visées ?	
Ouvrir à la possibilité de devenir disciple. Prise en compte de l'expérience. Une initiation aux religions. La religion de la communauté d'appartenance.	Une visée d'information, de transmission de savoirs, de connaissances. Une introduction aux religions. Les religions, le phénomène religieux dans son ensemble.
* Mais dans les deux cas...	
Toutes les traditions religieuses sont des traditions qui prennent en compte les grandes questions philosophiques, la recherche d'identité, la quête de sens.	
→ Quel contenu ?	
Un croyant, un témoin : « Veux-tu venir dans le groupe des disciples. » Théologie.	Un enseignant qui propose une approche scientifique, une approche objectivante, avec suffisamment de distance critique. Sociologie.
* Mais dans les deux cas...	
Un adulte face à des jeunes avec le souci d'éduquer à la liberté et à l'esprit critique.	

Dans l'Enseignement Catholique, nous avons à tenir compte des exigences du ministère de l'éducation nationale et prendre conscience que l'enseignement du fait religieux n'est ni facultatif, ni accessoire. Moins que des connaissances à transmettre, il s'agit peut-être avant tout de permettre aux enfants de faire du lien, d'établir des connexions ; c'est en tout cas de la responsabilité de tous enseignants que de s'approprier cette question (oubliée depuis trop longtemps) afin d'encourager l'expression du libre arbitre de chaque élève.

La spécificité de nos établissements demeurant dans une proposition explicite d'un chemin de foi qui doit apparaître clairement dans nos projets éducatifs et nos projets d'établissement.

C'est Jean JONCHERAY, d'ailleurs, qui nous redit : « On est en droit d'attendre d'une école qui se présente comme catholique, une proposition de sens qui soit explicitement référée à l'Évangile. Où, comment, quand et par qui cette proposition doit-elle être faite à l'école ? C'est à chaque établissement d'y réfléchir. La rédaction et la référence à un projet d'établissement peuvent être, à mon avis, une des occasions de le faire. »

En guise de conclusion :

Trois citations ...

Sylvie CREPY (responsable de la mission école à Formiris) ... « éduquer au fait religieux » ...

« Vous l'avez compris le fait religieux est présent dans notre société et donc à l'école. Non reconnu, non explicité, il peut conduire à des méprises. Aussi notre rôle d'enseignant nous invite à le prendre en compte, voire à le susciter. L'éducation au fait religieux n'est pas réservée aux enfants qui suivent la catéchèse. Faisons de l'école un lieu de savoir, de réflexion, de travail sur les représentations. L'éducation à l'esprit critique, au discernement, à la dimension symbolique, contribuera à la construction du sens. Reste à être vigilant pour être conscient de ce que nous faisons à travers les démarches d'apprentissage touchant aux domaines de la culture religieuse, des questions existentielles, de la découverte des différentes religions. »

Fulgence KONE (délégué général au SGEC) ... « vivre ensemble » ...

« Faire comprendre aux jeunes que cet enseignement du fait religieux les ouvre à une page de leur propre histoire et que cet enseignement met à leur disposition une gamme très large de réponses possibles à leurs questions de vie, et notamment grâce :

- Au travail sur ses propres racines et sur les racines de l'autre au travers des textes fondateurs de chacune des religions
- Au travail sur les fêtes religieuses et culturelles
- A l'occasion de rencontre interreligieuse »

Paul MALARTRE, secrétaire général de l'Enseignement catholique ... « mission d'éducateur » ...

« Au nom de sa spécificité exprimée par un projet éducatif fondé sur le sens chrétien de la personne, l'Enseignement Catholique est invité à parler du fait religieux en évitant tout prosélytisme, syncrétisme ou relativisme : éduquer à la différence n'est pas proposer une sorte de « libre-service des religions » mais relier, parce qu'elles sont complémentaires, une connaissance des religions pour tous les élèves et une proposition explicite de Jésus-Christ et de son Évangile, adressée à la liberté de conscience de chacun. Nous affirmons ainsi qu'il est possible et nécessaire de concilier la connaissance des religions par tous, le respect des itinéraires de chacun et l'annonce de la foi et de l'Espérance qui nous animent. »

Quelques mots sur des outils ou des ressources possibles...

- www.enseignement-et-religions.org
- www.sitecoles.org
- deux hors série d'Enseignement Catholique Actualités: « Relier enseignement et fait religieux » (mars 2005) et « Le fait religieux dans les disciplines : une intégration progressive » (mars 2007)
- Un DVD édité par le SGEC et FORMIRIS intitulé « Enseignement et fait religieux »
- Un coordinateur diocésain ainsi qu'une équipe DDEC (**lien à faire sur http://www.formiris2.org/medias/er_1_5.pdf**)
- Les personnes ressources sur le diocèse

Références :

1-Régis DEBRAY : professeur de philosophie à l'Université de Lyon-III.

2-René NOUAILHAT : historien, philosophe et théologien de formation. A été professeur d'histoire et de philosophie avant de devenir chef d'établissement. En 1994, il fonde l'Institut de formation pour l'étude et l'enseignement des religions (Ifer) au Centre universitaire catholique de Bourgogne.

3-Pierre GIRE : philosophe et doyen de la faculté de philosophie de l'Université catholique de Lyon.

4-Jean JONCHERAY : prêtre, spécialisé en sociologie religieuse et en théologie pratique, a été vice-recteur de l'Institut catholique de Paris.